

Savez-vous vraiment... Protéger vos proches en cas de coup dur ?

Pour Léo, la famille et les amis, c'est sacré. Alors comme un accident est vite arrivé, il a pensé à s'assurer pour les protéger. Contrat de prévoyance.

S'il décède, sa conjointe bénéficiera du capital décès qu'il a choisi lors de son adhésion. Et pour sa fille Jasmine, le contrat prévoit une rente pendant plusieurs années pour qu'elle puisse financer ses études. Léo a même pu choisir de soutenir son meilleur ami qui touchera lui aussi une rente pendant 10 ou 20 ans. Et si Léo a une jambe dans le plâtre, une assistance lui est proposée pour que Jasmine puisse continuer à aller à son cours de danse.

Comme Léo, voyez loin : protéger ceux que vous aimez, en vous rapprochant de votre assureur. Désormais, vous savez ! Pour en savoir plus, connectez-vous : www.generali.fr.